



Harcèlement dans la fonction publique

Par **elodie he**, le **09/02/2010** à **08:12**

Bonjour,

Ma mère est agent territorial depuis 1.5 an et fonctionnaire depuis 6 mois. A titre d'information elle est antillaise, reconnue travailleur handicapé par la COTOREP (importants problèmes de dos, arthrite, lombalgies, sciatique, inflammation...) et est logée en appartement de fonction sur son lieu de travail.

Lors de sa première année de stage tout se passait bien au sein de son travail. Elle a obtenu de très bonnes appréciations.

A la suite d'un malentendu avec une collègue, cette dernière a raconté des mensonges au sujet de ma mère.

Depuis le mois de Septembre, la principale du collège et les collègues de ma mère ne cesse de la harceler.

La principale a réunit des témoignages (faux bien sûr) sur les agissements qu'elle pourrait faire afin qu'elle soit expulsée de son appartement de fonctions: dérapages contrôlés en pleine nuit sur le parking, fêtes intempestives à toute heure de la nuit... Sachant que ma mère reçoit rarement de la compagnie et tente de faire le minimum de bruit et que la voiture était en panne au moment ou les faits ont eu lieu.

Elle a été convoquée par la principale avec une personne du conseil général ou tous les faits lui ont été exposés et pendant cette entretien elle n'avait aucun droit de réponse et ne savait même pas pour quoi elle était convoquée.

Ma mère s'est rendu deux fois (Décembre et Février) chez le médecin du travail- conseil du

conseil général par deux fois il a envoyé une lettre en recommandé à la principale, la gestionnaire et au conseil général. La principale lui ajoute des tâches encore plus lourdes et souvent destinées aux hommes manutentionnaires.

Elle a d'ailleurs clairement stipulé à ma mère qu'elle seule décidée dans son établissement. Ma mère souffre donc de plus en plus et ses rééducations perpétuelles sont infructueuses.

Ses collègues ne lui adressent pas la parole, se moquent d'elle, lui crient dessus à tout va, allant même parfois à friser les insultes. Ils prennent des pauses injustifiées ou finissent de travailler plus tôt pendant qu'elle continue les tâches de travail quitte à finir.

Je rappelle qu'elle s'entendaient bien avec tout le personnel avant le malentendu qu'il y a eu avec sa collègue.

Une pétition circule stipulant que les salariés ne peuvent plus travailler avec ma mère à cause de sa mauvaise coopération.

Le syndicat qui la défendait, lui demande aujourd'hui de s'accommoder de la situation. Personne au Conseil Général ne veut la recevoir ou l'écouter.

Que faire?

Merci